

Délibération du 28 Avril 2023

délibération N°2023-19 C

objet *Autorisation de lancer une consultation pour la réalisation de prestations de transport de déchets pour les besoins de Savoie Déchets*

- Date de convocation : le 21 avril 2023
- Date de publication : le 05 mai 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 21 avril 2023 s'est réuni le 28 avril 2023 à 14 h 30 à l'UVETD, salle de réunion du 2^{ème} étage, 336 Rue de Chantabord 73000 CHAMBERY et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 17, Nombre de votants : 22

- Etaient présents : 21

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	VIGUET-CARRIN Françoise
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
	FANTIN Philippe
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	TAIN Daniel
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	VIBERT Christian
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués participant en visio de droit commun : 4

DESMARET Xavier ; THEVENON Raphaël ; BOURGEOIS Florence ; BARBIER Marie-Claire

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 1

RAUCAZ Christian donne pouvoir de vote à ZOCCOLO Alain

Délégués excusés : 4

SARTORI Walter ; RUFFIER-LANCHE René ; BOIRON Laurence ; SANDFORD Erica

Délégués absents : 13

BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; GRILLAUD Laurent ; JOLY Max ; GIRAUD Murielle ; DANIS Georges ; AMET Yannick ; FRAISSARD Jean-Claude ; BRUNIER Thierry ; GUIGUE Thibault ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian ; ROUGEAUX Jean-Pierre

Délibération du 28 Avril 2023

délibération **N°2023-19 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour la réalisation de prestations de transport de déchets pour les besoins de Savoie Déchets**

Monsieur François CHEMIN, Vice-Président, rappelle que Savoie Déchets gère annuellement en moyenne environ 135 000 tonnes d'ordures ménagères et 45 000 tonnes de collectes sélectives (soit 32 000 tonnes de multi-matériaux et 13 000 tonnes de cartons).

Sur les 135 000 tonnes par an d'ordures ménagères, le fonctionnement optimal est le suivant :

- 115 000 tonnes sont traitées à l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets (dénommée ci-après UVETD) de Savoie Déchets basée à Chambéry ; dont :
 - 55 000 tonnes arrivent à l'usine en camion FMA principalement de Tarentaise et de Maurienne,
 - 60 000 tonnes sont livrées à l'usine en bennes à ordures ménagères collectées par les collectivités adhérentes situées à proximité de Savoie Déchets.
- 17 000 tonnes sont exportées vers d'autres sites de traitement
- Potentiellement, 3 000 tonnes sont envoyées en Suisse par Savoie Déchets.

Les collectes sélectives sont traitées sur le site du Centre de tri de Chambéry géré en direct par Savoie Déchets. La mise en balles du carton est réalisée à Chambéry et aussi sur le site de Gilly Sur Isère, qui est également utilisé provisoirement comme quai de transfert de Savoie Déchets.

Savoie Déchets souhaite disposer de prestataires en vue de confier l'exécution de prestations de transport pour :

- 1- D'une part, l'acheminement d'ordures ménagères de l'UVETD de Chambéry vers une usine de traitement en Suisse.
- 2- D'autre part, la mise en place d'une filière de sécurisation pour le transport potentiel, et ce, jusqu'à 60 000 tonnes d'ordures ménagères et 45 000 tonnes de collectes sélectives par an, vers différents sites de traitement en cas d'incidents, de problèmes techniques ou d'arrêt des lignes de l'UVETD ou du centre de tri.

Il est donc proposé de lancer une consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du code de la commande publique.

La consultation à initier comporte deux (2) lots composés comme suit :

Lot(s)	Désignation
01	Transport d'ordures ménagères de l'UVETD de Chambéry vers la Suisse
02	Transport pour sécurisation des ordures ménagères et de collectes sélectives vers différents sites de traitement

Chaque lot donnera lieu à l'élaboration d'un accord-cadre avec émission de bons de commande conclu pour une durée initiale de 1 an, reconductible tacitement pour 2 périodes de 1 an chacune.

Pour le lot 1 : il s'agira d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire (un seul attributaire pour le lot)

Pour le lot 2 : il s'agira d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaire (nombre maximum de titulaires : 3, sous réserve d'un nombre suffisant de soumissionnaires et d'offres conformes).

Il s'agira d'accords-cadres à bons de commande, sans minimum mais avec engagement sur des montants maximum sur la durée du contrat (soit 3 ans) :

Lot(s)	Désignation	Montant Maximum sur 3 ans
1	Transport d'ordures ménagères de l'UVETD de Chambéry vers la Suisse	300 000 € HT
2	Transport pour sécurisation des ordures ménagères et de collectes sélectives vers différents sites de traitement	9 000 000 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

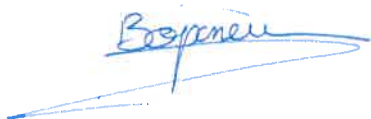
Vu le Code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement de la consultation pour la réalisation de prestations de transport de déchets pour les besoins de Savoie Déchets.

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer les accords-cadres à bons de commande à venir et tous documents y afférents.

Le Secrétaire de Séance,
Arthur BOIX-NEVEU



La Présidente,
Marie BENEVEISE

